



Département
de
la Loire

COMMUNE DE **SAINT ROMAIN** **EN JAREZ**

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

5

Prescrit le : 12.10.2001

Approuvé le : 21.02.2014

Les orientations d'aménagement et de programmation concernent la zone AUa de Côte Gauthier et la zone AU au sud de la Péraya : organisation de l'urbanisation et diversification de l'offre en logements.

La zone AUa est immédiatement constructible et la zone AU, d'urbanisation future, ne pourra être ouverte à l'urbanisation que plus tard, soit huit ans à moins qu'une rétention foncière plus importante que prévu ne justifie de l'ouvrir plus tôt.

Zone AUa de Côte Gauthier

Sont prévus :

- Deux accès, sur la route de la Goutte (RD 65) et la route Côte Gauthier (VC 2), et un principe de voirie. La zone présentant une forte pente, ils sont très indicatifs en l'absence de levé topographique ;
- Un secteur de localisation préférentielle des logements individuels groupés (environ 12) et un secteur de localisation préférentielle des logements individuels (environ 8).

La zone fait l'objet, au titre de l'actuel article L. 123-2 b) du code de l'urbanisme, d'un emplacement réservé imposant au moins 8 logements locatifs aidés. Ils doivent être situés en majorité dans le secteur de localisation préférentielle des logements individuels groupés. La zone devra aussi comporter 4 logements en accession abordable.



Zone AUa de Côte Gauthier



**Principe de voirie
(Véhicules et modes doux)**



**Localisation préférentielle
des logements individuels
groupés (environ 12)**



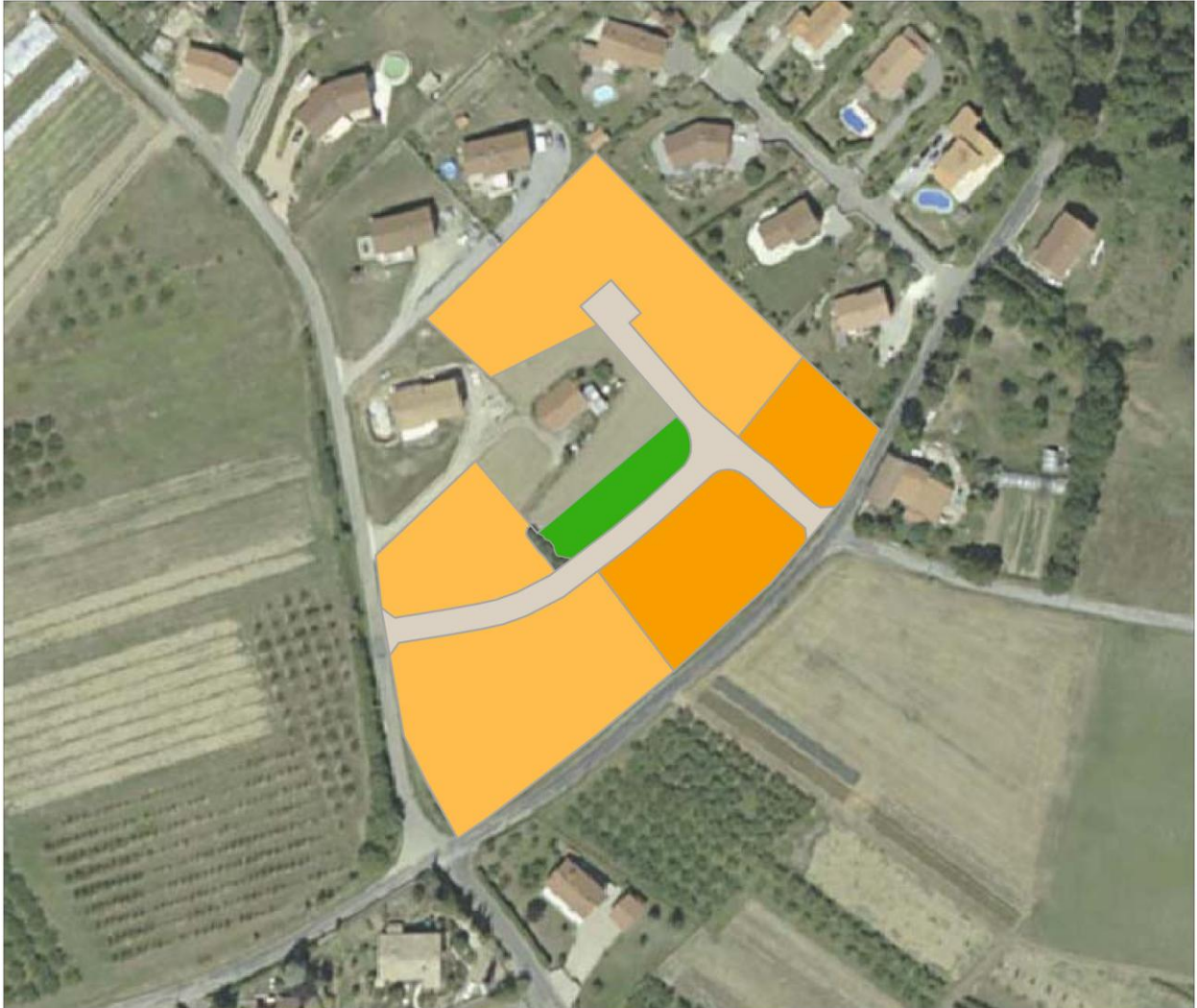
**Localisation préférentielle
des logements individuels
(environ 8)**

Echelle : 1 / 2 000 °

Zone AU au sud de la Péraya

Sont prévus :

- Deux accès indicatifs, sur la montée de la Péraya (VC 17) et la route de la place (VC 3) en face du chemin Grange Alix et un principe de voirie ;
- Un secteur de localisation préférentielle des logements individuels groupés (environ 7) et un secteur de localisation préférentielle des logements individuels (environ 12) ;
- Un espace vert commun qui inclut au Sud-Ouest des arbustes à conserver.



Zone AU au sud de la Péraya

	Principe de voirie (Véhicules et modes doux)		Localisation préférentielle des logements individuels groupés (environ 7)
	Espace vert commun		Localisation préférentielle des logements individuels (environ 12)
	Arbustes à conserver		

Echelle : 1 / 2 000 °